

COLLECTIVITE de BEAURAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

ANNEE 2025

	Agent(e)s promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions	agent(e)s inscrit(e)s sur le tableau
nombre de femmes	0	0
% de femmes	0,00%	
nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100,00%	
total		

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agent-es de police municipale).

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.

Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année Par conséquent, la situation de l'ensemble des agent-es qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2024.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CD659 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)).

Votre gestionnaire de carrières peut également établir, l'arrêté d'avancement de grade Après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE – PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
BECQ Grégory	M	technicien	01/01/2020	01/01/2020	12ème	01/05/2024	01/01/2025

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Beaurains, le 8 janvier 2025

Le Maire,
Cécile DUPOND



COLLECTIVITE de BEAURAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

ANNEE 2024

	Agent(e)s promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions	agent(e)s inscrit(e)s sur le tableau
nombre de femmes	0	0
% de femmes	0,00%	
nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100,00%	
total		

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agent-es de police municipale).

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.
Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année Par conséquent, la situation de l'ensemble des agent-es qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2024.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG59 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)).

Votre gestionnaire de carrières peut également établir, l'arrêté d'avancement de grade Après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

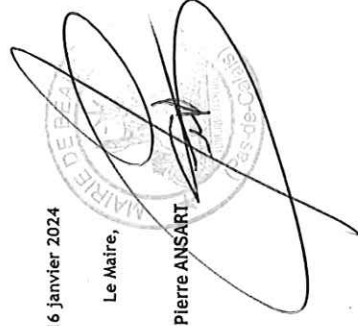
NOM D'USAGE – PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
DE BLOCK Dimitri	M	adjoint d'animation	01/07/2012		7ème	24/03/2022	01/03/2024

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Beaurains, le 16 janvier 2024

Le Maire,

Pierre ANSART



COLLECTIVITE de BEAURAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

ANNEE 2024

	Agent(e)s promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions	agent(e)s inscrit(e)s sur le tableau
nombre de femmes	1	1
% de femmes	50,00%	
nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	50,00%	
total		

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agent-es de police municipale).

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.
Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année Par conséquent, la situation de l'ensemble des agent-es qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2024.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG59 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel

si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)).

Votre gestionnaire de carrières peut également établir, l'arrêté d'avancement de grade Après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE – PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
ROGER Karine	F	adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/11/2004	01/01/2017	9ème	01/08/2022	01/03/2024
POT Maxime	M	adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/12/2007	01/01/2017	9ème	19/08/2023	01/03/2024

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Beaurains, le 16 janvier 2024

Le Maire,
Pierre ANSARY



COLLECTIVITE de BEAURAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

ANNEE 2024

Agent(e)s promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions	agent(e)s inscrit(e)s sur le tableau
nombre de femmes	2
% de femmes	0,67%
nombre d'hommes	1
% d'hommes	33,33%
total	

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agent-es de police municipale).

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.
Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année Par conséquent, la situation de l'ensemble des agent-es qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2024.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG59 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)).

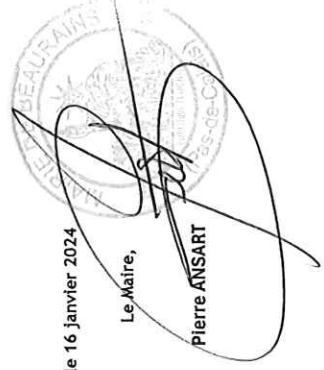
Votre gestionnaire de carrières peut également établir, l'arrêté d'avancement de grade Après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE – PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
IBISEVIC Binasa	F	Adjoint technique principal	15/06/2012		7ème	01/07/2023	01/03/2024
MARQUET Sandrine	F	Adjoint technique principal	01/09/2014		7ème	01/07/2023	01/03/2024
PAILLEUX Thomas	F	Adjoint technique principal	01/04/2016		6ème	06/02/2023	01/04/2024

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Beaurains, le 16 janvier 2024
Le Maire,
Pierre ANSART



COLLECTIVITE de BEAURAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ANNEE 2024

Agent(e)s promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	agent(e)s inscrit(e)s sur le tableau
nombre de femmes	2
% de femmes	0,67%
nombre d'hommes	1
% d'hommes	0,33%
total	

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agent-es de police municipale).

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.
Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année Par conséquent, la situation de l'ensemble des agent-es qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2024.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG59 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)).

Votre gestionnaire de carrières peut également établir, l'arrêté d'avancement de grade Après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE – PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
FOURNIER Laurent	M	agent de maîtrise	01/01/2020	01/01/2020	12ème	05/10/2023	01/03/2024
BAILLOU Cathy	F	agent de maîtrise	01/01/2020	01/01/2020	12ème	08/11/2022	01/03/2024
MERCIER Sylvie	F	agent de maîtrise	01/01/2020	01/01/2020	12ème	01/07/2022	01/03/2024

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Beaurains, le 16 janvier 2024

Le Maire,

Pierre ANSART



COLLECTIVITE de BEAURAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

ANNEE 2024

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale).

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.
 Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année Par conséquent, la situation de l'ensemble des agents es qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2024.

Agent(s) promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	0	agent(s) inscrit(s) sur le tableau	0
nombre de femmes	0,00%		
% de femmes	1		1
nombre d'hommes	100,00%		
% d'hommes			
total			

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG59 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire pour les policiers municipaux).

Votre gestionnaire de carrières peut également établir, l'arrêté d'avancement de grade Après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE – PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
BRISBART Jean Michel	M	technicien principal de 2ème classe	01/01/2016	01/01/2021	11ème	10/09/2022	01/03/2024

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Beaurains, le 16 janvier 2024

Le Maire,

Pierre BRISBART



COLLECTIVITE de BEAURAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

ANNEE 2024

Agent(e)s promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	agent(e)s inscrit(e)s sur le tableau
nombre de femmes	5
% de femmes	62,50%
nombre d'hommes	3
% d'hommes	33,33%
total	

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agent-es de police municipale).

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.
 Un seul tableau au titre du même grade ne peut être établi au titre d'une année Par conséquent, la situation de l'ensemble des agent-es qui remplissent les conditions d'avancement dans chaque grade devra être examinée avant de formuler les propositions pour l'année 2024.

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par la C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce tableau devra être transmis au Service « Carrières » du CDG59 avec l'arrêté portant avancement de grade du ou de la fonctionnaire (accompagné d'une copie de l'examen professionnel si nécessaire ou d'une copie de la formation continue obligatoire (pour les policiers municipaux)).

Votre gestionnaire de carrières peut également établir, l'arrêté d'avancement de grade Après transmission de ce tableau.

La nomination peut intervenir au plus tôt le 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

NOM D'USAGE - PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
DANEL Annie	F	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/06/2002	01/01/2017	6ème	12/04/2022	01/03/2024
DEVOST Pascale	F	Adjoint technique principal de 2ème classe	15/01/2006	01/01/2017	10ème	23/06/2023	01/03/2024
DELVALLEE Marie Odile	F	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/01/2004	01/01/2017	9ème	01/08/2022	01/03/2024
MATHEISSART Murielle	F	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/11/2008	01/01/2017	9ème	16/03/2023	01/03/2024
VANSHELLE Véronique	F	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/11/2007	01/01/2017	9ème	21/02/2023	01/03/2024
ERET Franck	M	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/01/2004	01/01/2017	9ème	01/08/2022	01/03/2024
MOCZADLO Olivier	M	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/02/1999	01/01/2017	9ème	01/01/2022	01/03/2024
COLOMBEL Christian	M	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/01/2006	01/01/2017	9ème	01/01/2022	01/03/2024

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Beaurains, le 16 janvier 2024

Le Maire,

Pierre ANSABT

